

Nombre de membres afférents  
Au Conseil municipal : 15  
En exercice : 15  
Présents : 13

### **SEANCE DU JEUDI 10 juin 2010**

L'an deux mille dix, le jeudi dix juin à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel MAUREL, Maire.

**Présents** : Michel MAUREL, Christian BERNAT, Geneviève SOCCOL, Claude ALBA, Thierry CAUSSE, Didier MAHOUX, Christophe MAURIES, Jean-Marc ALLAIN, Laurence FLEURY, José NUNES, Céline ROCACHER, Gabriel VIGUIER, Jacqueline ESCANDE.

**Absents et excusés** : Pascale ROMERO. Monique MARTY qui a donné pouvoir à Claude ALBA.

Date de la convocation : 03/06/2010  
Date d'affichage : 03/06/2010

Madame Geneviève SOCCOL est nommée secrétaire de séance

---

#### **1) Embauche de M. Quentin BOUSQUET sous Contrat d'Accompagnement à l'Emploi**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a la possibilité de reconduire un nouveau contrat CAE à M. Quentin BOUSQUET pour une période de 6 ou 8 mois.

Monsieur le Maire énumère les avantages de ce type de contrat. Il demande aux conseillers de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE**, à 14 voix pour :

- **D'EMBAUCHER** M. Quentin BOUSQUET sous Contrat d'Accompagnement à l'Emploi à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010 pour une durée de 8 mois et à 35 heures de travail hebdomadaires.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat et à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Mme Laurence FLEURY précise que la prise en charge par l'Etat est de 90 % du salaire brut sur 30 heures hebdomadaires, les 5 heures restantes sont à la charge de la commune. Il y a possibilité de faire une formation mais sous certaines conditions. Les conseillers débattent sur le type de formation appropriée. Il serait souhaitable que cette formation soit polyvalente compte-tenu des multiples tâches à effectuer. Il conviendra d'approfondir toutes les solutions qui pourraient être envisagées sur les mois à venir.

#### **2) DEMANDE DE SUBVENTION / FONDS DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL (Axe 1-Mesure 1) AUPRES DU CONSEIL GENERAL POUR LA CONSTRUCTION DES VESTIAIRES**

Monsieur le Maire informe les conseillers du suivi des demandes de subvention faites auprès des différentes instances.

La Région, la réponse parviendra à l'automne.

La subvention exceptionnelle demandée à Monsieur le Député, la réponse parviendra courant janvier 2011.

Le district du Tarn de football, l'enveloppe pour la saison 2009 – 2010 est épurée et notre dossier prend rang pour la saison 2010 – 2011.

Monsieur le Maire souligne que les travaux ne peuvent démarrer avant la date d'arrêté d'attribution d'une subvention. Le permis de construire a été accordé le 05/06/2009 par conséquent, étant valide 2 ans, les travaux pourraient commencer en mai 2011. Il souhaite que le Président de l'Association Sportive soit informé de cette procédure ainsi que M. MANDOUL et M. ANSELMINI, responsables des sections foot.

Monsieur le Maire propose aux conseillers de demander la totalité de la subvention à laquelle on peut prétendre auprès du Conseil Général dans le cadre du FDT, soit 31 500 € (30 % de 105 000 € - montant plafonné de dépense subventionnable pour la période 2009/2011).

Ce qui donne lieu à la délibération suivante.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'estimation totale de la construction des vestiaires s'élève à **109 305.91 € HT** soit **130 729.87 € TTC**.

Ce projet peut bénéficier de l'octroi du « Fonds de Développement Territorial » à hauteur de 30 % de 105 000 € HT. La subvention pourrait s'élever à **31 500 €**.

Ce projet est inscrit au budget primitif communal 2010 et sera financé par les fonds propres communaux et la subvention du FDT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE à 14 voix pour** :

- de **DEMANDER l'octroi du Fonds de Développement Territorial (Axe 1-Mesure 1) auprès du conseil Général pour la construction des vestiaires à hauteur de 30 % de 105 000 € HT.**

### **3) Adoption de la version consolidée des statuts du SDET tenant compte de l'extension de compétences.**

- Vu la délibération adoptée par le comité syndical du SDET lors de la séance du 7 avril 2010, approuvant les statuts actualisés par la nouvelle liste des membres et tenant compte de l'extension de compétences,
- Vu l'article 5211-20 du Code Général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, par 14 voix pour, 0 abstentions et 0 contre, le conseil municipal :

- **Adopte** les statuts du SDET dans leur version consolidée tenant compte de l'extension de compétences.

### **4) Travaux au cimetière**

Monsieur le Maire procède à l'énumération des devis reçus entre le 6 avril et le 1<sup>er</sup> juin 2010.

Marbrerie AFM : 8132.80 € TTC

SARL JUAN et Fils : 2800 €

Pompes funèbres Rabary : 4 703 €

Marbrerie René MICHEL : 4 014 €

Pompes funèbres Pomarède Morais (Vénès) : 2 887.53 €.

Il est à noter que le montant du devis de Pomarède Morais comprend les caissettes alors que celui de la Sarl Juan et Fils n'en tient pas compte.

Les travaux pourraient se faire fin août, courant septembre 2010.

Une convocation sera adressée à chaque famille concernée pour la signature des autorisations, dès que possible.

Après avoir examiné les différents devis, les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDENT**, à 14 voix pour, de confier les travaux du cimetière aux Pompes Funèbres POMAREDE MORAIS – ZA la Marche - 81440 Vénès pour un montant de 2 887.53 €.

### **5) Travaux de la Salle Fabre**

Monsieur le Maire précise que la DGE a été accordée pour les travaux de rénovation de la Salle Fabre à hauteur de 8 320.50 € (soit 30 % de 27 735 €).

Les entreprises qui effectueront les travaux sont :

- ANSEMI Francis pour la climatisation et l'électricité : 16 700 € TTC
- GONCALVES Emmanuel pour le plafond : 9 000 € TTC.

Il sera demandé à M. Anselmi de prévoir le chauffage de la cuisine en supplément.

Le montant total des travaux s'élève pour l'instant à 25 700 € TTC mais il faut rajouter à ce chiffre le chauffage de la cuisine.

Les conseillers donnent leur accord à l'unanimité et la délibération correspondante sera rédigée dès que les chiffres exacts seront communiqués par M. Anselmi.

### **6) Désignation du délégué au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Vielmur – Saint- Paul suite à la démission de M.MAUREL Michel.**

Monsieur le Maire dit avoir remis sa démission en tant que Président du SIAEP et délégué de la commune de Fréjeville à Mme la Préfète par lettre en date du 14 mai 2010. La démission ayant été validée par les services préfectoraux le 3 juin 2010, il convient donc de désigner un nouveau délégué communal.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- **Décide à 14 voix pour** de désigner un nouveau délégué titulaire au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Vielmur – Saint- Paul:

**Monsieur José NUNES, conseiller municipal.**

### **QUESTIONS DIVERSES**

- **Stages de remise à niveau pour les élèves de l'école primaire** : les conseillers sont d'accord pour mettre à disposition les locaux scolaires si besoin.
  - **Assainissement SIG** : la Communauté de Communes du Pays d'Agout a réalisé sous forme de cartographie notre schéma de réseau unitaire d'assainissement du Centre Bourg de Fréjeville ainsi que du hameau du Pujol.
  - **Problèmes d'odeurs à la Salle Fabre par vent d'Autan** : M. Mahoux et M. Causse rappellent que ces odeurs sont très désagréables ; il n'y a malheureusement pas beaucoup de solutions pour y remédier. Un lave-mains pourrait être installé au niveau des toilettes.
  - **Assurance** : la SMACL doit adresser une nouvelle proposition.
  - **Prochaine réunion du Conseil municipal le jeudi 8 Juillet 2010.**
  - **Présentation du Site Internet de la Mairie par Mrs Christophe MAURIES et Thierry CAUSSE.**
- Sur ce, l'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 23 heures.